

Bulletin Municipal 2016



www.gumieres.fr

infos | agglomération | animations | finances | vie scolaire
vie associative | état civil | environnement



LOIRE
Agglomération
FOREZ



88 COMMUNES

106 000
HABITANTS

1 U Jour de l'an
2 L Basile

3	M	Geneviève	1
4	M	Odon	
5	J	Edouard	
6	V	Marlene	
7	S	Raymond	
8	D	Lucien	
9	L	Alix	2
10	M	Guillaume	
11	M	Pauline	
12	J	Tatiana	
13	V	Yvette	
14	S	Nina	
15	D	Romi	3
16	L	Marcel	
17	M	Roseline	
18	M	Prisca	
19	J	Marius	
20	V	Sébastien	
21	S	Agnès	4
22	D	Vincent	
23	L	Barnard	
24	M	Fr. de Sales	
25	M	Conv. de Paul	
26	J	Paule	
27	V	Angèle	Th. d'Agum
28	S	Th. d'Agum	
29	D	Silvès	
30	L	Martine	31
31	M	Marcelle	

1	M	Ella	5
2	J	Présentation	

3	V	Blaise
4	S	Véronique
5	D	Agathe
6	L	Gaston
7	M	Eugénie
8	M	Jacqueline
9	J	Apolline
10	V	Arnaud
11	S	ND de Lourdes
12	D	Félix
13	L	Beatrice
14	M	Valentin
15	M	Claude
16	J	Julienne
17	V	Alexis
18	S	Bernadette
19	D	Gabin
20	L	Aimée
21	M	Damien
22	M	Isabelle
23	J	Lazare
24	V	Modeste
25	S	Roméo
26	D	Nestor
27	L	Honorine
28	M	Mardi gras

1	M Aubin	9
2	J Ch. le Bon	

3	V	Guénolé	
4	S	Casimir	
5	D	Oliver	
6	L	Colette	
7	M	Félicité	
8	M	Jean de Dieu	10
9	J	Françoise	
10	V	Vivien	
11	S	Rosine	
12	D	Justine	
13	L	Rodrigue	
14	M	Mathilde	
15	M	Louise	11
16	J	Bénédicta	
17	V	Patricia	
18	S	Cyrille	
19	D	Joseph	
20	L	Printemps	
21	M	Clémence	
22	M	Léa	12
23	J	Victorien	
24	V	Cath. de Suède	
25	S	Amnoriacation	
26	D	Lajissa	🕒 +1h
27	L	Habib	
28	M	Gontran	
29	M	Gwiazdy	13
30	J	Amédée	
31	V	Benjamin	

1	S	Hugues
2	D	Sandrine

3	L	Richard
4	M	Isidore
5	M	Irène
6	J	Marcellin
7	V	J-B. de la Salle
8	S	Julie
9	D	Gauthier
10	L	Fulbert
11	M	Stenilas
12	M	Jules
13	J	Ida
14	V	Maxime
15	S	Paierne
16	D	Paques
17	L	L. de Paques
18	M	Perfait
19	M	Emma
20	J	Odetta
21	V	Anselme
22	S	Alexandra
23	D	Georges
24	L	Fidèle
25	M	Marc
26	M	Alida
27	J	Zita
28	V	Valérie
29	S	Cath. de Sienna
30	D	Robert

1	L	Fête du travail
2	M	Boris

3	M	Phil. Jacq.	18
4	J	Sylvain	
5	V	Judith	
6	S	Prudence	
7	D	Gréle	
8	L	Victoire 1945	
9	M	Paoline	
10	M	Solange	19
11	J	Estelle	
12	V	Achille	
13	S	Rolande	
14	D	Mathias	
15	L	Denise	
16	M	Honoré	
17	M	Pascal	20
18	J	Eric	
19	V	Vivac	
20	S	Bernardin	
21	D	Constantin	
22	L	Emilie	
23	M	Odiar	21
24	M	Donatien	
25	J	Ascension	
26	V	Berenger	
27	S	Augustin	
28	D	Rita des mères	
29	L	Aymar	
30	M	Ferdinand	
31	M	Visitation	22

1	J Justin
2	V Blandine

3	S	Kávin	
4	D	Pentecôte	
5	L	Pentecôte	
6	M	Norbert	
7	M	Gilbert	23
8	J	Midard	
9	V	Diane	
10	S	Landry	
11	D	Bernabé	
12	L	Guy	
13	M	Antoine de P.	
14	M	Elisée	24
15	J	Germaine	
16	V	J.F. Régis	
17	S	Hervé	
18	D	Fête des pères	
19	L	Romuald	
20	M	Silvère	
21	M	Eté	25
22	J	Alban	
23	V	Audrey	
24	S	Jean-Baptiste	
25	D	Prosper	
26	L	Anthelme	
27	M	Fernand	
28	M	Irénée	26
29	J	Pierre, Paul	
30	V	Martial	

s, Rennes, Rouen, Strasbourg.

Zone C : Créteil, Montpellier, Paris; Toulouse, Versailles.

Communauté d'agglomération
LOIRE FOREZ

17, boulevard de la Préfecture
CS 30211 - 42605 Montbrison cedex

Tél. : 04 26 54 70 00
Fax : 04 26 54 70 01

agglomeration@loireforez.fr
www.loireforez.fr

LOIRE
Agglomération
FOREZ



2017 le souffle de L'UNION!

106 000 HABITANTS

88 COMMUNES

JUILLET

1	S	Thierry
2	D	Martinet
3	L	Thomas
4	M	Florent
5	M	Antoine
6	J	Martina
7	V	Rémi
8	S	Thibault
9	D	Amélie
10	L	Ulrich
11	M	Benoît
12	M	Diver
13	J	Hann, Gail
14	V	Pite Nationale
15	S	Donald
16	D	HP MT Carmel
17	L	Charlotte
18	M	Félicie
19	M	Ardine
20	J	Maria
21	V	Victor
22	S	Mams Madelonie
23	D	Brigitte
24	L	Christine
25	M	Jacques
26	M	Anne, Joachim
27	D	Monique
28	V	Samsun
29	S	Marine
30	D	Quintre
31	L	Ignace de L.

AOÛT

1	M	Alphonse
2	M	Juven Eymard
3	J	Lydie
4	V	Jean M. Vianney
5	S	Abel
6	D	Transfiguration
7	L	Guélan
8	M	Dominique
9	M	Amour
10	J	Laurent
11	V	Clare
12	S	Clairissa
13	D	Hippolyte
14	L	Evrard
15	M	Assomption
16	M	Amel
17	J	Hyacinthe
18	V	Hélène
19	S	Jean Eudes
20	D	Bernard
21	L	Christophe
22	M	Fabrice
23	M	Rosa de Lima
24	J	Berthilony
25	V	Louis
26	S	Natacha
27	D	Monique
28	L	Augustin
29	S	Salme
30	M	Ferre
31	J	Aristide

SEPTEMBRE

1	V	Gilles
2	S	Ingrid
3	D	Grégoire
4	L	Rosalie
5	M	Reissa
6	M	Bertrand
7	J	René
8	V	Nativité
9	S	Alan
10	D	Inès
11	L	Adolphe
12	M	Apollinaire
13	M	Amé
14	J	Croix Glorieuse
15	V	Roland
16	S	Edith
17	D	Bernad
18	L	Nathalie
19	M	Emilie
20	M	Dany
21	J	Matthieu
22	V	Autonne
23	S	Constant
24	D	Théa
25	L	Herman
26	M	Côme et Damién
27	M	Vinc. de Paul
28	J	Venceslas
29	V	Michel
30	S	Jérôme

OCTOBRE

1	D	Thé de l'E-Jesus
2	L	Léger
3	M	Gérard
4	M	Fr. d'Assise
5	J	Flour
6	V	Bruno
7	S	Serge
8	D	Péguy
9	L	Denis
10	M	Ghislain
11	M	Firmin
12	J	Wilfried
13	V	Géraud
14	S	Juste
15	D	Thérèse d'Avila
16	L	Edouard
17	M	Baudouin
18	M	Luc
19	J	René
20	V	Adeline
21	S	Celine
22	D	Elodie
23	L	Jean de Capistran
24	M	Florentin
25	M	Crépin
26	J	Dimitri
27	V	Emeline
28	S	Jude
29	D	Nicolas
30	L	Eliane
31	M	Désiré

NOVEMBRE

1	M	Toussaint
2	J	Déjans
3	V	Hubert
4	S	Charles
5	D	Sybil
6	L	Berthe
7	M	Carine
8	M	Guigoy
9	J	Théodore
10	V	Léon
11	S	Assistance 1918
12	D	Christian
13	L	Brice
14	M	Sabine
15	M	Albert
16	J	Marguerite
17	V	Elisabeth
18	S	Audie
19	D	Tanguy
20	L	Edmond
21	M	Pris de Marie
22	M	Cécile
23	J	Clément
24	V	Bern
25	S	Catherine
26	D	Delphine
27	L	Séverin
28	M	Jacq. de la M.
29	M	Soliman
30	J	André

DÉCEMBRE

1	V	Florence
2	S	Viviane
3	D	François-Xavier
4	L	Barbara
5	M	Gérald
6	M	Nicolas
7	J	Antoinette
8	V	Immac. Conception
9	S	Pierre Faurel
10	D	Romane
11	L	Daniel
12	M	Jeanne E.C.
13	M	Lucie
14	J	Odile
15	V	Ninon
16	S	Alice
17	D	Gail
18	L	Gallien
19	M	Ursula
20	M	Théophile
21	J	Ilier
22	V	Françoise Xavière
23	S	Armand
24	D	Adèle
25	L	Néel
26	M	Elienne
27	M	Jean
28	J	Innocents
29	V	David
30	S	Roger
31	D	Sylvestre

Zone A : Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers;

Zone B : Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg;

Zone C : Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles;

Communauté d'agglomération
LOIRE FOREZ

17, boulevard de la Préfecture
CS 30211 - 42605 Montbrison cedex

Tél. : 04 26 54 70 00
Fax : 04 26 54 70 01

agglomeration@loireforez.fr
www.loireforez.fr

LOIRE
AGGLOMÉRATION
FOREZ



Bulletin Municipal 2016

Ont participé à l'élaboration de ce bulletin :

Les Conseillers Municipaux de Gumières, les membres bénévoles de la Bibliothèque Municipale, les heureux parents des bébés 2016 et les jeunes mariés 2016, les agents municipaux : Elodie Crepet et Gérald Thinard, Bernard Crassous, Evelyne Damon, Pierre Barois et la Truite de Soleymieux.

Remerciements chaleureux à toutes les personnes qui nous ont fourni les photos.

MAIRIE DE GUMIERES
Le Bourg - 42560 GUMIERES
Tel. 04 77 76 75 25 - mairie@gumieres.fr
www.gumieres.fr



Sommaire

Table des matières



Le mot du Maire

Il reste à écrire l'édito...

Bruno Jacquetin

INFOS MAIRIE

site web	2
informations pratiques	3 - 4
informations municipales	5 - 6
bibliothèque	6
travaux de voirie	7

DOSSIER

l'embellissement de la commune	8
--------------------------------	---

INFOS LOIRE FOREZ - SIEL

une nouvelle agglomération	9
la fibre optique : le point	10

DOSSIER

Marie-Thérèse et le clocher remerciements aux donateurs	11
--	----

ACTIONS SOCIALES

le repas du CCAS et les colis	12
-------------------------------	----

DOSSIER

déneigement et rénovation de l'étrave	13
--	----

VIE ÉCONOMIQUE

comptes administratifs	14-17
------------------------	-------

VIE ASSOCIATIVE

les associations	18
------------------	----

ETAT CIVIL

mariages et naissances	19
décès	20

ENVIRONNEMENT

la Mare	21-22
les ZNIEFF de Gumières	23-24

Bulletin d'information 2016 - revue municipale d'informations distribuée gratuitement.
Rédaction & mise en page : Mairie de Gumières - impression FPG / Grésy sur Aix

Mairie - le bourg - 42560 Gumières - tel 04.77.76.75.25 - mairie@gumieres.fr
Heures d'ouverture : lundi de 14h à 18h | jeudi de 15h à 19h
www.gumieres.fr



Nous sommes fiers de vous annoncer l'ouverture du site web officiel de la commune !

www.gumieres.fr

Œuvre du travail d'un groupe de volontaires, ce site a pour vocation d'informer le plus largement possible les personnes désireuses de connaître notre commune et ses environs, tout en apportant des services à ses habitants.

Il est déjà doté de nombreuses rubriques :

Vie pratique l'Arboretum Patrimoine et histoire Démarches administratives Plan de la commune Agenda
Municipal Dates à retenir Ecole Publications municipales Services et numéros utiles Accueil Loire-
Forez Associations Au fil de l'eau Gumières Equipe municipale Chemins balisés Découvrir
Restauration/hébergement Bibliothèque Transports et covoiturages Dates à retenir Etat civil Cascade du saut du
diable Actions sociales Boite à lire Travaux et Réalisations Faune et Flore Nature et Environnement
Paysages Actualités Contact Ecole Classards 2016 Vie sociale La commune Le frelon asiatique

Il s'enrichira encore d'articles et d'informations pratiques et servira même de socle éducatif communiquant pour les enfants de l'école qui disposeront d'une section qui leur sera entièrement dédiée et qu'ils animeront eux-mêmes.

**Fait par des habitants pour les habitants de Gumières
ce site est le vôtre.**

Si vous souhaitez communiquer, échanger, partager vos passions ou vos connaissances, contactez la commission web directement depuis le formulaire en ligne :

<http://www.gumieres.fr/contact>

**Nous vous souhaitons d'ores et déjà une très belle
promenade numérique.**



Trésorerie à Montbrison

La trésorerie est le service de paiement et d'encaissement de la mairie. Son porte-monnaie en quelque sorte. Les paiements pour la mairie sont donc à être adressés à la "Trésorerie de Montbrison, 4 boulevard Gambetta, BP201, 42605 Montbrison cedex" à l'ordre du Trésor Public.

Accueil public et téléphonique au 04.77.96.31.31 du lundi au vendredi (sauf jeudi) de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h.

Déchetterie mobile Calendrier des passages



La déchetterie mobile est un service de proximité de Loire Forez. Ce système original et innovant permet aux communes les plus éloignées des 3 déchetteries fixes du territoire d'avoir un service de proximité pour déposer leurs déchets.

Déchets autorisés : déchets spéciaux toxiques (peintures, huiles, batterie), en alternance – cartons ou pneus véhicules légers, ferraille, encombrants, bois, déchets des équipements électriques et électroniques.

Déchets non autorisés : déchets ménagers, gravats, déchets verts, déchets professionnels ou agricoles.

La déchetterie mobile est ouverte de 11h à 16h sur chaque site, de mars à décembre.

Prochains passages à proximité

vendredi 17 mars 2017	Verrières en Forez
samedi 1er avril 2017	Gumières
mardi 25 avril 2017	Chazelles sur Lavieu
jeudi 27 avril 2017	Margerie Chantagret
samedi 6 mai 2017	Verrières en Forez
samedi 10 juin 2017	Verrières en Forez
mercredi 21 juin 2017	Margerie Chantagret
mercredi 9 août 2017	Margerie Chantagret
samedi 19 août 2017	Chazelles sur Lavieu
mardi 29 août 2017	Gumières
vendredi 8 septembre 2017	Verrières en Forez
samedi 12 octobre 2017	Margerie Chantagret
samedi 21 octobre 2017	Verrières en Forez
mardi 31 octobre 2017	Chazelles sur Lavieu

Déchetterie de Savigneux Gratuite pour les particuliers

La déchetterie est ouverte du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h (été en continu jusqu'à 19h).

Le service de ramassage des encombrants est exclusivement réservé aux personnes qui ne peuvent pas se rendre en déchetterie : personnes âgées ou à mobilité réduite.

Adresse : La loge, 42600 Savigneux.
Téléphone : 04 77 58 78 69.

Recensement militaire Obligatoire !

Dès 16 ans, filles et garçons, doivent se faire recenser en mairie entre leur date d'anniversaire et la fin du 3ème mois suivant.

Pièces : carte d'identité et livret de famille.

Récépissé fourni : attestation de recensement.

Listes électorales inscriptions à partir du 1er mars

Valable pour les scrutins de 2018 et plus.

Votre présence est exigée.

Pièces à fournir : justificatif de domicile + pièce d'identité en cours de validité.

Auberges - Hébergements Réservation recommandée

Ferme Auberge Aux Blancs Moutons
La Mûre : 04.77.24.27.40
www.auxblancsmoutons.com

Auberge l'Orée du Bois
Le Bourg : 04.77.76.72.13

Chambre d'hôtes La Chouette - Bourg
04 77 76 59 94

Gîte de France du Moulin - Bourg : 04 77 76 71 83
Gîte rural du Belvédère - La Mure : 04 77 76 78 37
Gîte rural de Murcent : 04 77 58 04 48



INFOS MAIRIE | informations pratiques



Mairie de GUMIERES

Horaires d'ouvertures

lundi de 14h à 18h

jeudi de 15h à 19h

04 77 76 75 25

mairie@gumieres.fr

SAMU



15

POLICE



17

NUMEROS D'APPEL D'URGENCE

POMPIERS



18

NUMERO
D'URGENCE
EUROPEEN



112

Météo France

3250

SOS Carte Bancaire

08 92 69 08 80

Réseaux électriques (ENEDIS)

09 726 750 42

Fourrière Loire-Forez

04 77 58 78 69

Horloge parlante

3699

Centre anti poison

04 72 11 69 11

Hôpital MONTBRISON

04 77 96 78 00

Urgences sourds et malentendants

114

Enfance maltraitée

119

Alerte attentat & enlèvement

197

SOS Médecin

3624

Violences conjugales

3919

SOS enfants disparus

116 000

SAMU Social

115

SOS suicide

01 40 50 34 34

SOS dépression

01 40 47 95 95

Fil santé jeunes

3224



Appareil
installé en
façade de
la mairie

USAGE
POUR
TOUS

**DÉFIBRILLATEUR
AUTOMATIQUE**



INFORMATIONS MUNICIPALES



Affichages

Les comptes rendus des conseils municipaux sont affichés dans les tableaux des principaux hameaux ainsi que sur le site web www.gumieres.fr et peuvent être transmis par mail sur demande auprès de l'adresse suivante : mairie@gumieres.fr

Salle communale

La location ouvre aussi droit à l'utilisation de la cour de l'école. Un contrôle de l'état des lieux est réalisé après chaque location, tôt les lundis, afin d'éliminer tout risque pour les enfants.

La police d'assurance souscrite par la commune est sans franchise. Les éventuels sinistres sont couverts dès le premier Euro.

Les contractants doivent souscrire de leur côté une police d'assurance nécessaire à la couverture des risques pouvant survenir à leurs biens pendant la durée de la location.

Pour toute location, prendre contact avec le secrétariat de Mairie pour la signature du contrat.

Extinction de l'éclairage public

totale des lumières s'effectue de **23h à 6h dans le bourg** et sera étendue aux hameaux en 2017, suite aux études de la commission environnement - sécurité.

La carte d'identité

Dans le courant du premier semestre 2017, suite aux directives gouvernementales, la mairie de Gumières ne pourra plus instruire ce type de demande. Il faudra alors se rendre dans une mairie équipée du matériel biométrique indispensable.

Les mairies concernées les plus proches sont Montbrison et Saint-Bonnet le Château.

La liste complète est consultable en mairie.

Cimetière

Le cimetière de Gumières présente un taux élevé d'occupation.

Afin de respecter les critères imposés par la Loi, nous avons initié une étude, suivie d'une recherche des ayants droit des concessions visiblement abandonnées.

Nous avons profité de la fête de la Toussaint pour procéder à un affichage légal de prévenance.

Les procédures de rétrocession dureront légalement encore 3 ans avant que nous ne puissions disposer d'emplacements libres.

En parallèle, un règlement de cimetière, obligatoire depuis 1993, a aussi été écrit puis voté par le conseil municipal le 27 octobre 2016 et validé par le contrôle de légalité de la sous-préfecture.

Il est consultable en mairie ou sur le site web de la commune www.gumieres.fr

Un panneau d'affichage, lui aussi obligatoire, a été posé à côté de la grille d'entrée et des travaux de réfection des murs d'enceinte, bien mal en point, ont été initiés.

Ils se poursuivront en 2017 et au-delà si nécessaire.

L'entretien des parties communes est réalisé par l'agent communal, celui des concessions est à la charge des ayants droit.

L'entretien du mur intérieur bordant les concessions est aussi à la charge de ceux-ci.

Il est important de noter que les plantations d'arbustes sont proscrites car elles peuvent affecter les concessions voisines. La commune se réserve le droit d'intervenir sur lesdites plantations, après avoir prévenu les familles.

Les tarifs des concessions sont inchangés :

30 ans : 80 € le m²
50 ans : 100 € le m²

La commune ne propose plus de concession perpétuelle ou centenaire. Pour information, les concessions centenaires, créées par une loi de 1924, ont été supprimées par une ordonnance de 1959.

Pour tout renseignement, veuillez contacter directement la mairie.



Les cérémonies commémoratives

Les cérémonies, systématiquement annoncées par affichage sur les panneaux, se sont déroulées aux dates anniversaires des événements commémorés.

- 20 mars** Commémoration des combattants d'Algérie.
- 8 mai** Commémoration de la fin de la seconde guerre mondiale.
- 24 juillet** Commémoration en mémoire des combattants du groupe Ange - Buckmaster.
- 11 nov.** Commémoration de l'armistice de la première guerre mondiale.



La bibliothèque

L'activité à la bibliothèque a été riche en cette année 2016.

C'est une quinzaine de bénévoles qui vous accueillent à tour de rôle les samedis de 14h à 16h30 et les jeudis de 16h à 17h30 toute l'année.

Catherine Defour, notre coordinatrice depuis de nombreuses années a passé le relais à Claire Crassous en cours de formation bibliothécaire.

Les réunions d'équipe sont l'occasion de partager des connaissances, d'échanger sur les pratiques, de trouver des réponses aux demandes des lecteurs, bref de s'inscrire dans un projet commun.

Chacune œuvre un peu, beaucoup, suivant ses disponibilités et ses préférences.

Il y a fort à faire : participer aux choix des documents acquis ou prêtés, effectuer les tâches liées au prêt aux lecteurs (inscriptions, retours, réservations), trier, cataloguer, classer...

Certaines se sont mobilisées pour faire découvrir aux petits et grands le plaisir de la lecture lors de l'accueil des scolaires à la bibliothèque. A l'initiative d'autres bénévoles, le bourg et le hameau de Rochigneux se sont vus dotés d'une « boîte à lire » dans laquelle les livres sont à la disposition de tous.

Nous avons participé au vide-grenier du village par la tenue d'un stand, ce fut l'opportunité de faire connaître notre bibliothèque où se tenait l'exposition « La Grotte Chauvet ». Certains visiteurs se sont rappelés avec émotion leurs années d'école dans cette ancienne salle de classe.

C'est avec plaisir que nous vous accueillons si vous désirez nous rejoindre.

Contact : 09 72 50 37 10 / biblio@gumieres.fr

Toutes les informations détaillées sont sur le site

www.gumieres.fr



L'avenir du CCAS



La Loi NOTRe (**N**ouvelle **O**rganisation **T**erritoriale de la **R**épublique) permet aux petites communes de simplifier leur comptabilité en supprimant la gestion dédiée au CCAS (**C**entre **C**ommunal d'**A**ction **S**ociale).

Le Conseil Municipal, en date du 27 octobre 2016 a décidé d'opter pour cette simplification.

Dorénavant, à partir du 1er janvier 2017, les crédits alloués à l'action sociale sont réintégrés dans le budget communal.

Un suivi spécifique de l'action sociale sera réalisé par une nouvelle commission : la **Commission Communale d'Action Sociale (CCAS)**, avec les mêmes moyens. Elle sera mise en place début 2017. S'agissant d'une commission mixte, tout habitant majeur peut y participer. Si vous souhaitez vous investir dans cette commission, merci de prendre contact avec la mairie.



Les travaux d'enrobés sur la voirie communale

D'importants travaux de voirie se poursuivent chaque année. En 2016, la pose d'enrobés à chaud a été réalisée sur les hameaux de Gruel, du Besset, de Rochigneux et de Champlebout.

Dans le bourg, le chemin du Ponvet, impraticable depuis de nombreuses années, a été intégralement réhabilité avec un drainage efficace des eaux pluviales par une maçonnerie de surface, un enrochement de stabilisation et la pose d'enrobés à chaud. Le financement de cet important chantier a fait l'objet d'une opération de mutualisation entre l'agglomération Loire Forez et la commune.



La pose des enrobés à froid



Deux opérations conviviales de réfection des chaussées ont été réalisées en 2016.

Le 18 juin 2016 : 5 Tonnes d'enrobé à froid pour la Mûre et Gruel.

Le 10 septembre 2016 : 6 Tonnes d'enrobé à froid pour Murcent et Plenafeix.

Félicitations et remerciements à l'ensemble des volontaires.

Élagage

L'agent communal, aidé par des riverains volontaires, a procédé à des travaux d'élagage des arbres surplombant la voirie à Gruel.

Nous rappelons qu'un arrêté municipal, daté du 27 octobre 2014 précise les obligations individuelles en terme d'élagage et en particulier, en son article 1, que les arbres, arbustes, haies, branches et racines qui avancent sur le sol des voies communales (y compris les places et les parcs publics de stationnement) et des chemins ruraux (sentes, chemins) doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies sur une hauteur de 5m.

Nous remercions chaleureusement toutes les personnes qui, spontanément et bénévolement participent à l'entretien des espaces communs.



Fauchage de sécurité

Le fauchage d'une parcelle en jachère en bordure de la RD102 a été ordonné en raison d'un grave problème de sécurité routière, la végétation de cette dernière obstruait la visibilité au carrefour. La mairie se réserve la possibilité, si nécessité, de renouveler ce type d'intervention **qui sera dorénavant facturée au propriétaire ou à l'exploitant.**



Les fleurs

Comme l'an passé, nous avons fleuri quelques bacs. Spontanément, des habitants du bourg et des hameaux ont participé en fleurissant ou en s'occupant des plantations pendant la période estivale :
un grand merci pour leur aide spontanée.



Les décorations de Noël

L'objectif a été respecté : le jeudi 8 décembre, les décorations de Noël ont été installées dans le village...

Beaucoup d'enfants ont répondu présent. Ils étaient nombreux au rendez-vous, ce jeudi-là, après l'école, à 16h30, dans le jardin de la mairie, autour d'un bon goûter.

Des habitants ont aussi contribué à la décoration du bourg : merci à Guy pour le Sapin, à André pour le magnifique traîneau, à Chantal et Jean-Marc pour les quilles, Mariannick et Corinne pour les guirlandes et autres objets décoratifs créés spécialement à partir d'éléments de récupération et bien entendu à Gérald et aux enfants pour l'installation de l'ensemble !



8

La fresque de l'école

En 2013, les enfants et les enseignants de l'école ont commencé la réalisation d'une grande fresque, sous le préau de l'école. Création de l'artiste Véronique Peytour mais œuvre des enfants, la fresque a été complétée et terminée en juin 2016. Plus qu'une décoration, cette illustration symbolisant la nature et la vie, est une fierté pour notre commune, son école et ses enfants.





La Nouvelle Communauté d'Agglomération Loire Forez Le souffle de l'union



Créée au 1er janvier 2017, la nouvelle communauté d'agglomération Loire Forez rassemble 88 communes et 106 574 habitants issus de 4 intercommunalités : Loire Forez, Montagnes du Haut-Foréz, Pays d'Astrée et Pays de Saint-Bonnet-le-Château.

L'enjeu ? Faire d'une obligation réglementaire une opportunité pour développer l'attractivité et la qualité de vie au quotidien.

Une période de transition

L'harmonisation des compétences exercées par la nouvelle agglomération va être réalisée progressivement. Les élus travaillent de concert pour tenir compte des spécificités locales.

La communauté d'agglomération exerce dès à présent des compétences obligatoires :

- développement économique ;
- aménagement de l'espace communautaire ;
- équilibre social de l'habitat ;
- politique de la ville ;
- gestion des milieux aquatiques ;
- aires d'accueil des gens du voyage ;
- collecte et traitement des déchets.

D'ici au 1er janvier 2018, la communauté d'agglomération devra harmoniser ses compétences optionnelles :

- voirie d'intérêt communautaire ;
- assainissement ;
- protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie ;
- équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ;
- action sociale d'intérêt communautaire.

Au plus tard au 1er janvier 2019, la communauté d'agglomération devra harmoniser ses compétences supplémentaires.

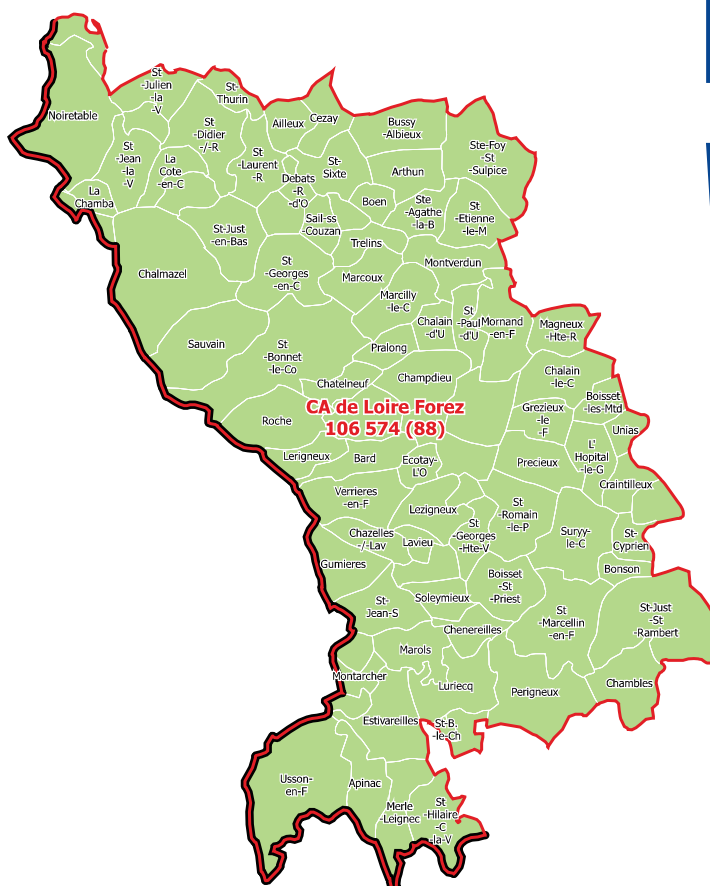
La gouvernance

La nouvelle assemblée communautaire est composée de **130 conseillers**.

La représentation de chaque commune est fonction de sa population (de 1 à 15 représentants pour la commune la plus peuplée).

Le bureau de la Communauté d'agglomération Loire Forez est composé du président, de 15 vice-présidents, de 9 conseillers délégués thématiques et de 6 conseillers délégués référents de secteur.

Gumières est rattachée au secteur Sud-Ouest. Son élue référente est Madame Marie MELEY, conseillère communautaire déléguée et Maire de la commune d'Apinac.



Plus d'informations ?

par téléphone : 04 26 54 70 00

Sur le site web : www.loireforez.fr



THD42 : un réseau public départemental de fibre optique

Le projet départemental THD42, porté par le SIEL (Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire) en partenariat avec le Conseil départemental de la Loire et la Communauté d'Agglomération Loire Forez, vise à créer un réseau fibre optique afin de desservir tous les habitants d'ici à 2020.

Le réseau public THD42 est déployé sur l'ensemble des infrastructures disponibles (poteaux électriques et téléphoniques, canalisations et fourreaux existants).

Plus de 10 500 kilomètres de fibre optique doivent être créés pour relier environ 172.000 locaux (particuliers, entreprises, associations...).

Ce réseau est mis à disposition des Fournisseurs d'Accès Internet (FAI) afin de proposer des offres Très Haut Débit sur la fibre.

Point d'avancement sur la commune de Gumières

Une première approche, consistant en un déploiement des réseaux optiques utilisant les poteaux électriques haute et basse tension s'est soldée par un échec.

Le SIEL a décidé fin 2016, face aux difficultés de terrain mais aussi aux contraintes juridiques, de revoir l'intégralité des tracés, privilégiant les poteaux téléphoniques existants et l'implantation de nouveaux poteaux sur le domaine public et non sur les propriétés privées, comme précédemment.

**Le projet compte au moins 6 mois de retard sur le planning initial.
La fin des travaux est prévue pour l'été 2017.**

Suivra ensuite une période de trois mois de gel juridique, permettant aux opérateurs télécom (Fournisseurs d'Accès à Internet) de se positionner sur notre secteur et nous proposer des offres de services.

La mairie vous tiendra informé de l'avancée des travaux via son site web :
www.gumieres.fr

Communauté d'agglomération Loire Forez

17 boulevard de la préfecture – CS 30211
42605 MONTBRISON cedex
Tél. 04 26 54 70 00
agglomeration@loireforez.fr
www.loireforez.fr



Marie-Thérèse et le clocher

Récemment, courant avril 2016, Marie-Thérèse, la petite cloche de l'église de Gumières, dont le parrain est Marcel Devin et la marraine Thérèse Faure, dans une folle volée à Pâques, a endommagé, bien involontairement, son fidèle marteau percuteur...

Elle devint muette et les heures s'égrenèrent sans qu'elle puisse les ponctuer de son timbre cristallin.

Un devis de remise en état a annoncé un coût de la réparation à 1143.60€ t.t.c.

La réparation n'étant pas subventionnée et le montant imprévu grevant fortement le budget municipal, il a été décidé en conseil municipal de faire appel aux dons des habitants.

Et ceux-ci y répondirent massivement car leurs dons dépassèrent amplement le montant du devis : 2155€.

La réparation fût donc réalisée le 17 octobre 2016 dans l'après midi et Marie-Thérèse se fit entendre à nouveau.

Le nouveau marteau percuteur



La réunion du conseil municipal du 29 septembre 2016, a décidé de consacrer les fonds restants ainsi qu'une part communale à la réalisation de travaux de rénovation du clocher.

Dans un premier temps, l'installation fin 2016 des boiseries (tasseaux) et des grillages sur les ouvrants du clocher et de la montée d'escaliers pour empêcher l'intrusion des pigeons et nuisibles.

Les boiseries support des grillages



Les travaux se termineront 2017 par un nettoyage approfondi du clocher, des escaliers et de la salle de l'horloge. A noter que les boiseries ont été fournies par la **scierie ABIES-BOIS** de Gumières que nous remercions chaleureusement.

Remerciements aux donateurs

Au nom de la Commune de Gumières et de son Conseil Municipal, nous tenons à remercier tous les donateurs qui par leur geste spontané et généreux nous ont permis d'engager non seulement la réparation du tintement de la cloche mais aussi d'initier des travaux de conservation du clocher.

Cet édifice appartient à tous les Gumérots.

Afin de célébrer ces différents travaux de remise en état, nous ouvrirons l'accès au clocher et à la salle de la magnifique et historique horloge à l'occasion de la fête de la Saint-Barthélemy 2017.

Nous vous attendons nombreux !



ACTIONS SOCIALES | le repas et les colis du CCAS



Cette année, le **CCAS** a organisé le 10 décembre 2016 le traditionnel repas offert aux personnes ayant atteint leurs 70 ans.

Nous rappelons que toutes les personnes qui souhaitent participer à ce moment d'échange convivial sont cordialement invitées, moyennant une participation financière qui se montait, cette année à la somme de 29 €.

Organisé à la **ferme auberge des Blancs Moutons** le repas a réunit une vingtaine de personnes. Desserts et friandises ponctuèrent un délicieux et copieux repas de fête et animé jusqu'en début de soirée par de nombreuses discussions et échanges de souvenirs d'antan. L'accueil fût formidable et nous tenons à remercier Valérie, la gérante de l'établissement, ainsi que son personnel, pour leur gentillesse et leur prévenance.

Des colis composés de délicieuses spécialités locales furent mis à disposition, en salle des associations, de celles et ceux qui ne purent se rendre au repas. Les membres du CCAS portèrent directement les colis aux personnes ne pouvant venir les chercher.

Un grand merci aux membres actifs du CCAS pour leur contribution.





Le déneigement

Depuis 2014, le déneigement de la commune est réalisé par l'agent communal.

Ce dernier a pour charge la conduite du tracteur et de son étrave, ainsi que l'épandage de pouzzolane sur les chaussées. Il a aussi pour mission d'alimenter les bacs installés à disposition des habitants dans le bourg et les hameaux.

La pouzzolane présente sur les chaussées est balayée par un engin spécialisé à la sortie de l'hiver. La matière récupérée est réutilisée ponctuellement lors d'opérations de rebouchage suite à réparation de canalisations, cette dernière étant tout particulièrement adaptée au comblement des tranchées.

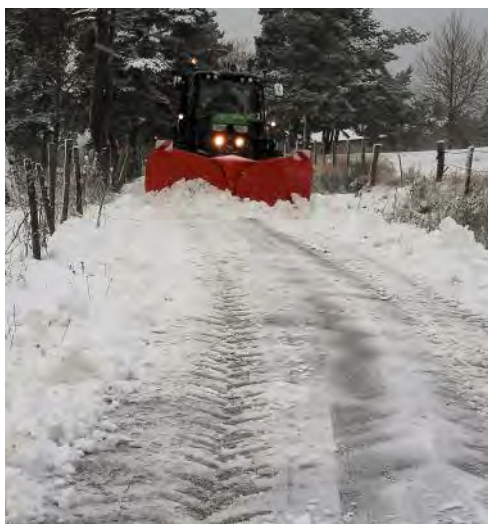
L'heure de passage de l'agent dans certains hameaux est systématiquement ajustée en raison des conditions d'accessibilité afin que le parcours soit le plus équitable possible.

En effet, une longueur de 70 km de voirie doit être déneigée, sachant qu'elle se sépare, à partir du Bourg, en quatre grandes branches :

- du Bourg à Champlebout.
- du Bourg jusqu'à Murcent.
- route de la Mûre jusqu'au Bouchet.
- du Bourg jusqu'au Roy, via Plennafay.

Cette longueur et cet étalement renforcent la complexité du déneigement, malgré un service supplémentaire par quad réalisé bénévolement par des élus.

Néanmoins, il est possible de prioriser le déneigement de certaines zones si nous avons connaissance d'impératifs vitaux (habitants recevant des soins à heure fixe, habitants ayant une profession médicale ou paramédicale imposant l'accessibilité, etc...).



L'étrave

L'étrave, agrippée au tracteur, en saison rude, a pour métier de pourfendre depuis 30 ans les affres de l'hiver et de combattre les attaques de la blanche invasion de la neige sur nos routes et nos chemins. Malheureusement, depuis quelques temps, elle devenait de plus en plus souffreteuse et poitrinaire, peinant de plus en plus, sans jamais se plaindre...

La première chose qui fût faite fut de l'isoler et de la replâtrer, avec des soudures, des pansements et des atèles par un « artisan magicien » de notre commune : **un grand merci à Gérard.**

Ensuite, survint le temps du décapage, du ponçage et de la peinture, réalisés par Patrick, Christian et l'agent communal...

Enfin, la rénovation électrique, hydraulique et l'ajout d'une fonction de réglage achevèrent cette grande rénovation.

Coût total : 3948,19 € TTC à amortir sur 10/15 ans.



Consignes de bon sens...

Nous constatons que l'agent communal rencontre des difficultés dans l'accomplissement de sa mission, en raison du stationnement gênant de certains véhicules.

D'autre part l'agent communal passe du temps à venir en aide aux automobilistes naufragés, dont les véhicules sont coincés en raison de négligences d'équipements ou d'imprudences de conduite.

Il est rappelé que par arrêté préfectoral, l'accès en temps de neige des RD102, RD 496 et RD44, routes principales desservant notre commune, est subordonné au fait que les véhicules soient obligatoirement équipés (chaînes, pneus neige tolérés).

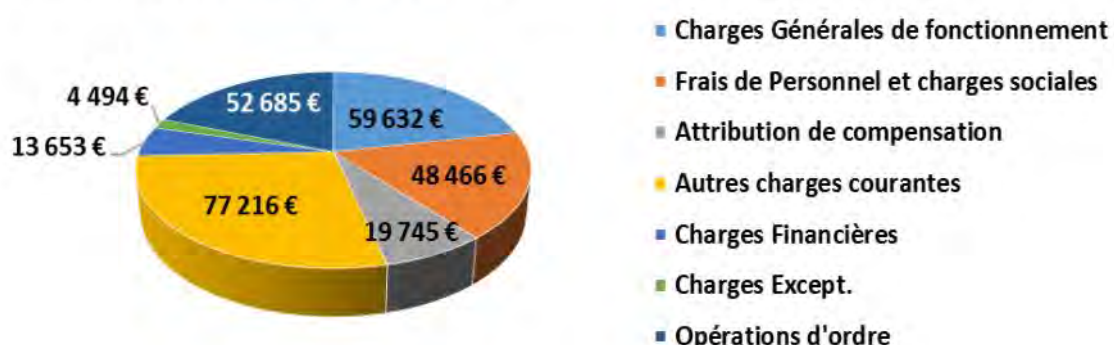


Le principe de permanence des méthodes comptables a été respecté en 2016. Les règles comptables sont inchangées. Les écritures résultant des décisions de gestion de la commune sont enregistrées dans les comptes de résultats habituels : COMMUNE – EAU – CCAS. La nature de chaque opération traitée impose sa comptabilisation dans un compte de résultat précis, justificatifs à l'appui. Les contrôles sont multiples : Mairie – Trésorerie – Contrôle de légalité - Direction des finances publiques.

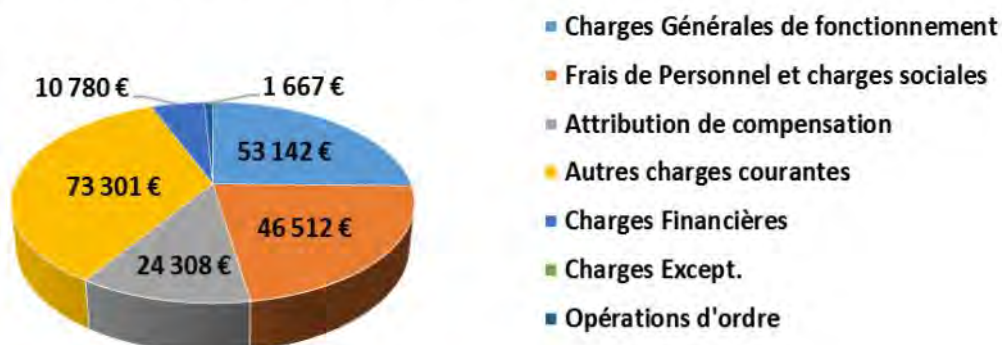
Le Compte Administratif 2015 (CA2015) et l'approche du CA2016 « COMMUNE »

Section de Fonctionnement – Dépenses

CA2015 - Dépenses de fonctionnement



Approche CA2016 - Dépenses de fonctionnement



Comme annoncé dans le précédent bulletin municipal, les dépenses de fonctionnement ont bien baissé en 2016. Economie d'environ 17 500 €. Pratiquement tous les postes de fonctionnement y ont contribué : gros entretien – location de matériel – frais de personnel – charges financières. Les dépenses du SICHAGU sont quant à elles restées au même niveau qu'en 2015. L'opération d'ordre qui apparaît en 2015 correspond pour partie à l'écriture de cession de l'ancien tracteur (48 628 €).

Section de Fonctionnement – Recettes

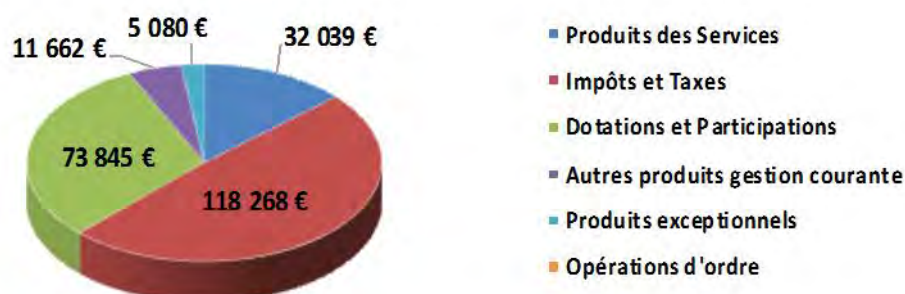
La baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) versée par l'Etat se poursuit. Baisse cumulative d'environ 3 000 € par an. Quand cela s'arrêtera-t-il ? Pour compenser cette mesure qui conduit à l'étouffement progressif de la commune, les taux d'impôts directs ont été relevés en 2016. Un équilibre minimaliste a été retrouvé. Les graphiques ci-dessous le traduisent. L'opération d'ordre qui apparaît en 2015 correspond également à une des écritures de cession de l'ancien tracteur.



CA2015 - Recettes de fonctionnement



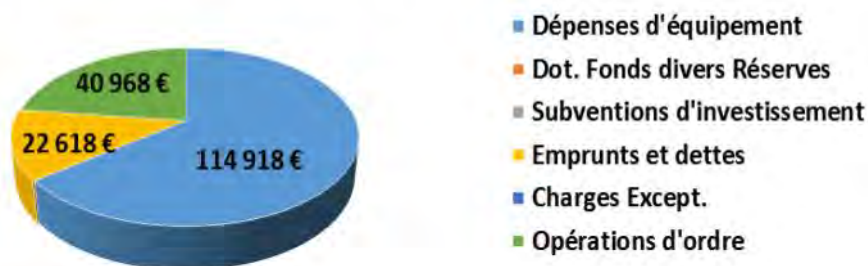
Approche CA2016 - Recettes de fonctionnement



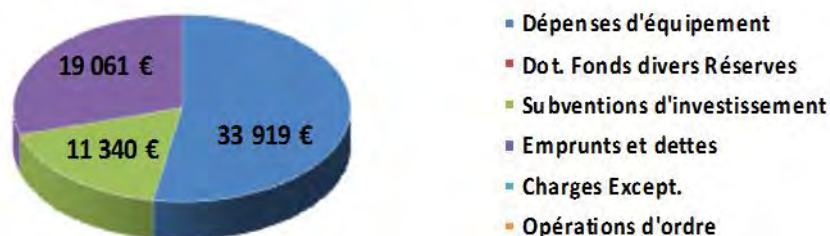
Section d'investissement – dépenses

De nombreux investissements commencés en 2015 ont été achevés en 2016. Les investissements de voirie occupent chaque année une place très importante. En 2016, une enveloppe d'environ 66 000 € y a été consacrée notamment pour : GRUEL – LE BESSET – CHAMPLEBOUT – ROCHIGNEUX. Un fonds de concours (mutualisation) de 11 800 € a été versé à la communauté d'agglomération Loire Forez pour la réhabilitation du chemin du Ponvet.

CA2015 - Dépenses d'investissements



Approche CA2016 - Dépenses d'investissements





Le Compte Administratif 2015 (CA2015) et l'approche du CA2016 « EAU »

Section d'exploitation – Dépenses

Les comptes des années 2015 et 2016 traduisent pour l'essentiel des opérations de cession d'actifs et d'amortissements des installations. L'année 2015 a enregistré le transfert de la totalité des éléments d'actif et de passif des équipements d'assainissement collectifs du Bourg et de Murcent vers la communauté d'agglomération Loire Forez. Les recettes (ventes de produits) sont en légère augmentation. Les charges de personnel correspondent à la facturation des services rendus par les agents de la Commune.

CA2015 - Exploitation dépenses

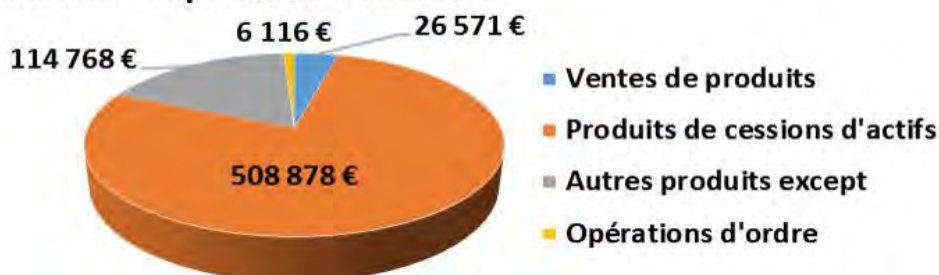


Approche CA2016 - Exploitation dépenses

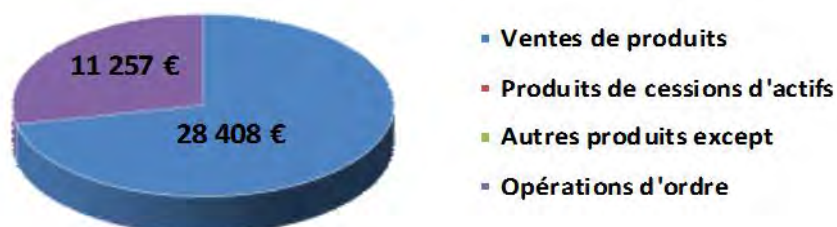


Section d'exploitation – Recettes

CA2015 - Exploitation recettes



Approche CA2016 - Exploitation recettes





Section d'investissement – Dépenses

CA2015 - Investissement dépenses



App CA2016 - Investissement dépenses



Le CA2015 enregistre la sortie des actifs de l'assainissement collectif (Bourg et Murcent) transférés à la communauté d'agglomération Loire Forez. L'approche CA2016 n'enregistre quant à lui que l'amortissement de subventions d'équipement perçues. Les investissements de chloration des captages ont été engagés en 2016, ils seront réalisés dans le courant du 1^{er} trimestre 2017 et n'apparaîtront dans les comptes qu'en 2017.

Section d'investissement – Recettes

CA2015 - Investissement recettes



App CA2016 - Investissement recettes



17

Les recettes du CA2015 enregistrent le produit de la cession des actifs d'assainissement collectif à la communauté d'agglomération Loire Forez. Les 15 172 € correspondent à des subventions reçues. Les recettes 2016 enregistrent des opérations d'ordre (amortissements des équipements).

L'Approche du Compte Administratif CA2016 « CCAS »

Les dépenses de l'année 2016 s'élèvent à 2 505 € pour un budget voté à hauteur de 3 270 €. Le résultat de l'exercice (+765 €) sera affecté au compte de résultat de la COMMUNE au 1^{er} janvier 2017. Le compte de résultat du CCAS qui compte moins de 10 écritures par an est supprimé, mais pas l'action sociale.

Une Commission Communale d'Action Sociale sera créée dès le début de l'année 2017 pour poursuivre et développer les actions engagées.



LES ASSOCIATIONS

Par Marie-Hélène Bonnel



Un tissu associatif riche et bouillonnant !

12 associations rythment tout au long de l'année la vie de la commune.

Désignation	Présidence	Contact
ACCA Chasse de Gumières	Jérémy DAMON	06-60-49-18-60 damonjeremy@bbox.fr
ACP Association Culture et Patrimoine	Anne MASSIP	06-74-91-14-87 massip.anne@yahoo.fr http://paysdegumieres.fr
APAG Association pour Agir Groupés	Christine FERRARI	06-60-21-79-82 contact@apag-asso.net
APPE Association pour la protection du patrimoine et de l'environnement	Claude FERRARI	06-50-44-45-94 contact@appe-asso.net
CFLS Comité des Festivités Loisirs et Sports	Emilie BAUDOUIN	06-82-19-08-17 emilie.ba42@gmail.com
Chasse Privée du Besset Association de chasse	Michel CHAUVE	04-77-76-35-78
Comité de Jumelage	Jacqueline JEROME	jean-pierre-jerome@orange.fr
CREATION Parents et amis de l'école	Céline VIAL	associationcreation42@gmail.com
Esperluette Association Culture et Théâtre	David GAY-ARNAUD	04-77-97-33-59 http://esperluette.org
Inter2006 Association support pour les jeux intervillages	Paul BAROU	04-77-76-71-83
Gumières Animations Loisirs Quads et SSV : randonnées mécaniques	Philippe NEEL	06-60-99-51-56 http://gal42560.jimdo.com
Collectif pour Thanapati Association humanitaire	Franck BONNAMOUR	collectifpourthanapati@gmail.com



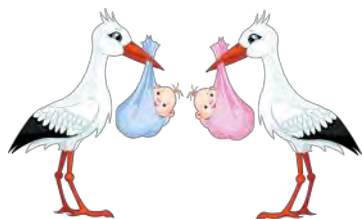
ETAT CIVIL | naissances et mariages

Par Marie-Hélène Bonnel, Marie-Laure Jourdy et Elodie Crepet

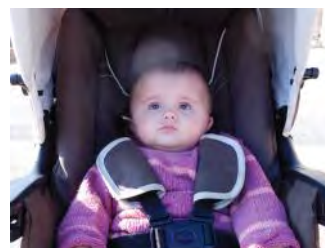


Les bébés nouveaux sont arrivés !

2016



Abel RIBEYRON
le 16 mai
à Saint-Etienne



Lola Flora FERREIRA
le 17 août
à Montbrison

Ils se sont dit **oui** à Gumières

Quatre mariages ont été célébrés en 2016.

Toutes nos félicitations à ces nouveaux mariés qui nous ont fait l'honneur de partager avec eux ces magnifiques moments de bonheur.



Laurent PERRETON
Vanessa EGRON
le 16 juillet 2016



Cédric CARTON
Carine DURIS
le 23 juillet 2016



Guy MONTET
Stéphanie DURAND
le 30 juillet 2016



Jean-Christophe TAILLANDIER
Laurence RUTY
le 29 octobre 2016



2016

TRANSCRIPTION DE DÉCÈS

Mireille BEYSSAC, épouse GOUTELLE Marcel, le 19 janvier 2016.
René MONGOUR, le 5 avril 2016.

INHUMATIONS AU CIMETIÈRE

Henri REDON, le 25 août 2016.

ACTES DE DÉCÈS

Stéphane LA MARCA, le 31 octobre 2016.
David RIVAL, le 6 décembre 2016.

*Nous aurons des lits pleins d'odeurs légères,
Des divans profonds comme des tombeaux,
Et d'étranges fleurs sur des étagères,
Ecloses pour nous sous des cieux plus beaux.*

*Usant à l'envi leurs chaleurs dernières,
Nos deux coeurs seront deux vastes flambeaux,
Qui réfléchiront leurs doubles lumières
Dans nos deux esprits, ces miroirs jumeaux.*

*Un soir fait de rose et de bleu mystique,
Nous échangerons un éclair unique,
Comme un long sanglot, tout chargé d'adieux ;*

*Et plus tard un Ange, entr'ouvrant les portes,
Viendra ranimer, fidèle et joyeux,
Les miroirs ternis et les flammes mortes.*



Pêche et protection des cours d'eau de Gumières avec La Truite de Soleymieux

Par Pierre Barois, administrateur de La Truite de Soleymieux

Qu'est-ce que La Truite de Soleymieux ?

La Truite de Soleymieux est ce qu'on nomme couramment une société de pêche. Association de bénévoles et ouverte à tous, une société de pêche organise et gère la pêche de loisir en rivière, sous le contrôle de la fédération départementale de pêche dont elle dépend, et dans le cadre de la législation en vigueur. Mais l'Etat lui donne aussi pour mission d'assurer la préservation des milieux aquatiques dont elle a la charge. C'est pourquoi les sociétés de pêche sont aujourd'hui appelées « associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique ». AAPPMA, pour faire court. En France, on en compte environ 4 000.

La Truite de Soleymieux a été fondée en 1938 dans le village qui lui a donné son nom. Elle s'occupe de la rivière la Mare, de ses sources jusqu'à sa confluence avec le ruisseau de Pissotay (aux portes de Boisset-Saint-Priest), ainsi que de ses premiers affluents, les principaux étant les ruisseaux des Granges, de Prolanges et de Chantereine. On y rencontre une seule espèce de poisson, la seule adaptée à ces cours d'eau d'altitude, modestes et accidentés : la Truite *fario*. Et elle s'y plaît, comme le montrent les résultats des dernières études scientifiques faisant état d'une population salmonicole dynamique et d'une bonne densité de peuplement. En effet, « la belle mouchetée » y trouve tout ce dont elle a besoin : eau fraîche, bien oxygénée, claire et peu polluée ; nourriture (insectes aquatiques et terrestres, vers, etc.) ; quantité de caches et de postes de chasse (tels que rochers, berges creuses, troncs immergés, pieds de cascades), et surtout des zones de gravier fin à courant moyen pour pondre ses œufs entre la fin de l'automne et le début de l'hiver.

Si La Truite de Soleymieux est la plus petite AAPPMA du département avec ses 30 km de cours d'eau et sa petite centaine d'adhérents, elle a l'un des plus beaux parcours ligériens de pêche de la truite, encore sauvage et préservé, à

l'image du paysage. Tel le « bon père de famille », les membres du bureau et du conseil d'administration ont à cœur de sauvegarder ce patrimoine hérité de leurs prédécesseurs, et de le transmettre encore plus beau aux générations futures de pêcheurs, riverains, promeneurs.

Gestion patrimoniale et non réciprocity

Gumières : une importance toute particulière

Gumières est très spéciale pour La Truite de Soleymieux car c'est sur son territoire que prennent naissance la Mare et ses principaux affluents. Leurs sources très discrètes sont en effet sur les hauteurs, abritées par un ensemble de forêts marécageuses de bouleaux et de conifères, de bas-marais et de tourbières, qui sont autant d'habitats rares et fragiles, où vivent des espèces tout aussi rares. **Cet espace naturel est donc précieux. Sa grande valeur a d'ailleurs été reconnue par l'Etat puisqu'il est inscrit sur la liste nationale des ZNIEFF – entendez « zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristiques ».**

Comme toute AAPPMA, nous avons pour but d'avoir des eaux poissonneuses. Elles le sont, toutefois les derniers rapports mettent en évidence que notre « stock » de truites pêchables (mesurant plus de 20 cm, qui est la taille réglementaire de capture dite la maille) est « inférieur aux capacités d'accueil du milieu ». Des progrès à faire, donc. Comment ? Pendant longtemps, La Truite de Soleymieux a effectué comme beaucoup des « lâchers » de grosses truites d'élevage, mais il s'avère que ce n'était pas une solution durable, qu'elle était coûteuse voire nuisible aux spécimens sauvages. C'est pourquoi nous n'en faisons plus depuis 2 ans. A l'instar d'un nombre croissant d'AAPPMA, nous nous orientons vers une « gestion patrimoniale », qui consiste à favoriser la reproduction de nos superbes truites autochtones.

Comme l'ont proposé plusieurs sociétaires lors de notre AG le 17 février, on pourrait par exemple décider de mettre un petit tronçon du parcours en réserve intégrale pour une durée limitée, ou bien en no-kill ...





(y autoriser la pêche mais y rendre obligatoire la remise à l'eau de tout poisson).

Cela rappelle la solution du ruisseau pépinière, qui avait été expérimentée dans le Prolanges sous la présidence de Luc Courrat. De même, certaines AAPPMA aménagent des frayères avec très peu de moyens, voire des passes à poissons dans des barrages obsolètes et faisant obstacle à la circulation des truites (donc à la rencontre des mâles et des femelles).

En outre, notre AAPPMA a une particularité qu'elle entend conserver : depuis sa création, elle est non réciproitaire. Ca signifie que pour avoir le droit d'y pêcher il est impératif d'être titulaire de la carte de pêche propre à La Truite de Soleymieux. Or, nous voyons cela comme un moyen de limiter la pression de pêche.

Nous proposons différentes cartes :

6 € pour les - de 12 ans

20 € pour les 12-18 ans

75 € pour les majeurs (prix réduit pour les cartes journalières, hebdomadaires et les cartes femme).

Nos actions à Gumières : sensibilisation des écoliers et lutte contre la Renouée du Japon

En matière de protection du milieu aquatique, nous agissons particulièrement à Gumières. D'une part, nous sommes intervenus deux fois auprès des écoliers du groupe de TAP de Bérangère Charrin pour leur parler de la rivière, de sa faune, du cycle de l'eau, de la pêche, de la pollution, etc. D'autres interventions sont en projet (et nous aimerions faire de même dans les autres écoles du secteur, spécialement à Soleymieux).



D'autre part, un problème majeur s'impose à nous : la Renouée du Japon, plante exotique envahissante. D'importants foyers se sont développés à Gumières, notamment en aval de la Villa du bout du monde. En février, une partie a été traitée par les techniciens du service Rivières de la Communauté d'agglomération Loire-Foréz, qui nous aideront pour le reste, en partenariat avec la municipalité et les bonnes volontés dont elle regorge.

Au fait, la pêche : pourquoi et comment ?

Jadis, on allait à la pêche surtout pour nourrir sa famille. Aujourd'hui, c'est devenu plutôt un loisir. En l'occurrence, on pourrait parler de sport vu le caractère ludique de notre parcours, qui présente énormément de « coups » à pêcher et un relief souvent escarpé. Or, dans quel sport mange-t-on son adversaire en cas de victoire ? Ainsi, des passionnés prennent tout autant de plaisir à partager avec leurs proches quelques truites façon meunière qu'à les remettre à l'eau après les avoir admirées un instant au creux de leur main mouillée.

Côté technique, pêche à la barre et pêche au toc sont les plus adaptées à nos cours d'eau étroits bordés d'une végétation foisonnante. Néanmoins, celle à la mouche artificielle (popularisée en 1992 par le film *Et au milieu coule une rivière*) est possible. François Royet, fondateur de l'AAPPMA, était lui-même un « moucheur ».

La Truite de Soleymieux vous attend !

Vous voulez apprendre l'art de la pêche de la truite ? Acheter une carte ? En savoir plus sur nos activités ? Consulter les études sur la qualité de nos cours d'eau ? Notre agenda ? Vous avez des idées à nous proposer ? RDV sur notre site Internet où vous trouverez plein d'infos et nous contacter directement :

<http://latruitedesoleymieux.pagesperso-orange.fr>





Une **ZNIEFF** (Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique) est un secteur du territoire particulièrement intéressant sur le plan écologique, participant au maintien des grands équilibres naturels ou constituant le milieu de vie d'espèces animales et végétales rares, caractéristiques du patrimoine naturel régional.

L'inventaire des ZNIEFF sert de base à la définition de la politique de protection de la nature.

On distingue deux types de ZNIEFF :

Les ZNIEFF de type II sont donc des ensembles géographiques généralement importants, incluant souvent plusieurs ZNIEFF de type I, et qui désignent un ensemble naturel étendu dont les équilibres généraux doivent être préservés.

La ZNIEFF de type I est un territoire qui abrite au moins une espèce ou un habitat caractéristique remarquable ou rare, justifiant d'une valeur patrimoniale plus élevée que celle du milieu environnant. Les ZNIEFF de type I sont donc des sites particuliers généralement de taille réduite, inférieure aux ZNIEFF de type II. **Ils correspondent a priori à un très fort enjeu de préservation voire de valorisation de milieux naturels.**

Le territoire de Gumières a le privilège d'être totalement inscrit dans une ZNIEFF de type II.

A l'intérieur de celle-ci, deux ZNIEFF de type I sont répertoriées.

La première, délimitant une zone Natura 2000 au Roy et la seconde, d'une surface de 860 ha, couvrant les parties sommitales et toute la zone Sud-Ouest de la commune, depuis les abords du hameau de Plenafeix jusqu'après le hameau de Murcent.

Cette ZNIEFF de type I est remarquable à plus d'un titre car elle héberge de nombreuses espèces animales et végétales rares et protégées.



Parmi les oiseaux, **La Chouette de Tengmalm** est un rapace nocturne dont les populations sont rélictuelles de la dernière période glaciaire. En effet, cette petite

"chouette aux yeux d'or", comme elle est parfois appelée, est un hôte typique de la taïga dans le nord de l'Europe. Elle recherche particulièrement les massifs forestiers au climat froid, pour lequel elle est très bien adaptée avec un plumage épais qui recouvre même ses pattes jusqu'aux doigts. C'est un rapace discret qui niche dans les arbres creux en forêt dès la fin de l'hiver. Le massif forestier de Gumières et Saint-Jean-Soleymieux lui offre les conditions favorables à sa présence.

Une belle population de bécasse des bois habite aussi cette forêt.

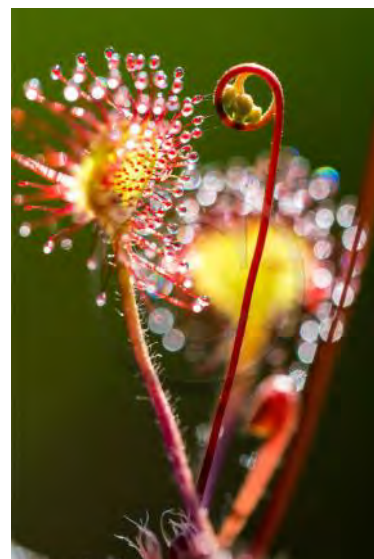


Nouvelle venue, la **chouette chevêche** est la plus petite chouette d'Europe. Sa robe est principalement noir chamoisé à brun grisâtre, avec de tous les côtés des taches blanchâtres, et le dessous rayé brun sur fond blanc.

D'autres éléments naturels sont remarquables dans ce secteur, ce sont les tourbières. Deux ensembles sont à signaler : la tourbière de Prolanges et la tourbière de la Prenarde. Elles offrent des habitats naturels remarquables, dont de très belles boulaies sur tourbe incluses dans une intéressante sapinière acidophile.

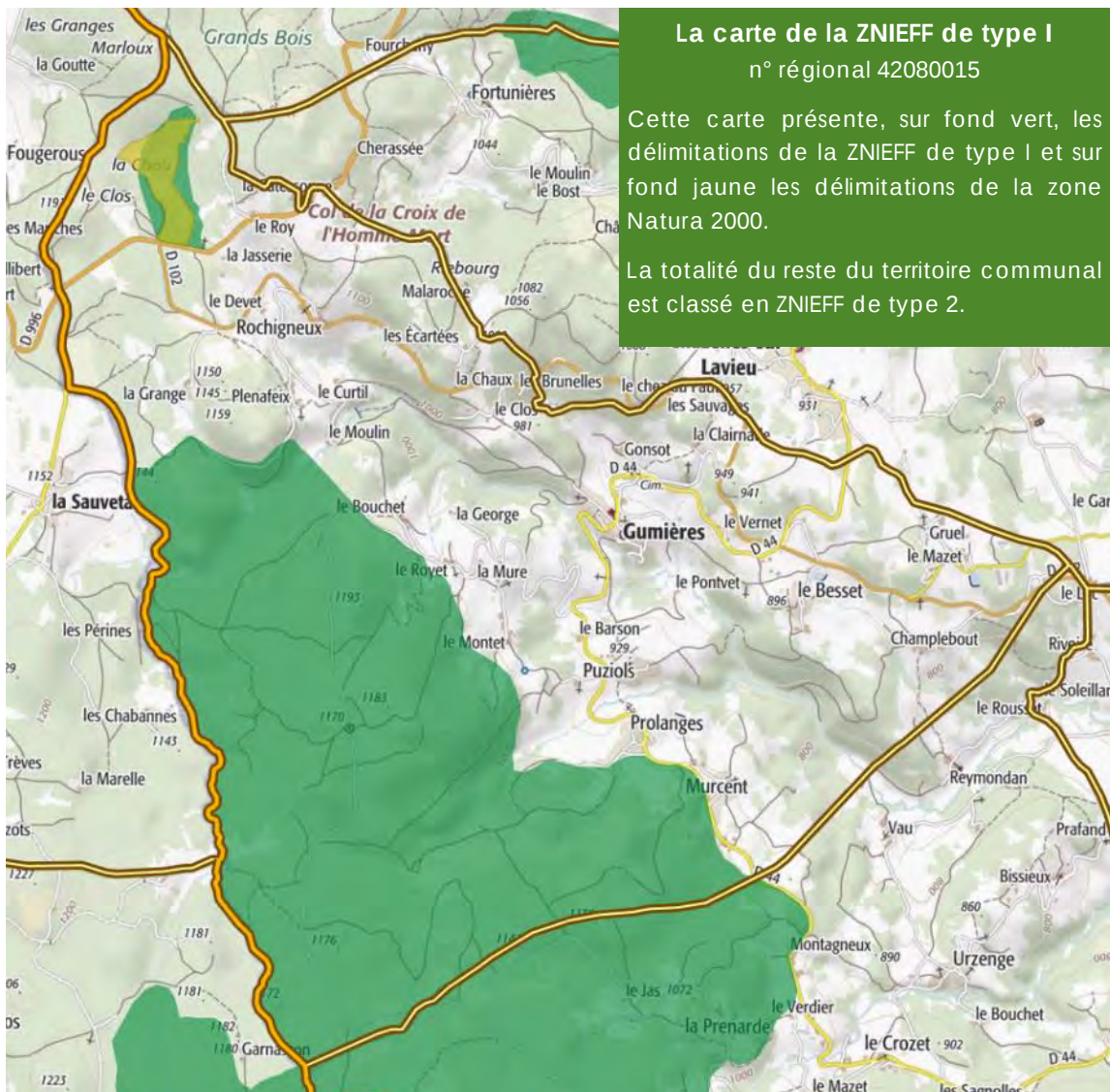
Le cortège floristique associé est tout aussi riche. Citons entre autres le **Rossolis à feuilles rondes (Droseira)**, plante carnivore dont les feuilles collantes sont un piège à insectes qui sont ensuite digérés par la plante.

Cette adaptation permet au Rossolis de survivre dans le milieu pauvre en éléments nutritifs dans lequel elle pousse.





Le Nacré de la canneberge, est classé sur la liste rouge avec la mention E (en cours d'extinction). Il est inscrit à l'article 3 ce qui interdit toute capture ou destruction d'œufs, de chenilles ou d'imagos .



Notre rôle de citoyens et d'élus est de protéger ce patrimoine irremplaçable des convoitises de certains qui n'hésiteraient pas à le sacrifier pour de faux prétextes.